Conseil municipal du 1er septembre 2016
Résumé sommaire

27 présents.

Monsieur le Maire nomme madame Carine Rouzé secrétaire de séance.

0. PV DU 23 JUIN 2016

adopté à l'unanimité.

1. AFFAIRES GENERALES – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES – STATUTS – REPARTITION DES SIEGES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2016 approuvant le périmètre de fusion de la communauté de communes Aulne maritime avec la communauté de communes de la presqu'île de Crozon.

Monsieur le Maire présente les statuts proposés pour la future communauté de communes, dénommée désormais « communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ». La future communauté de communes disposera des compétences suivantes :

- aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- développement économique ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- protection et mise en valeur de l'environnement (à titre optionnel) ;
- alimentation en eau potable (à titre optionnel) ;
- politique du logement et du cadre de vie (à titre optionnel) ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (à titre optionnel) ;
- actions à caractère scolaire (à titre facultatif) ;
- actions à caractère social (à titre facultatif) ;
- soutien à des manifestations ou spectacles culturels d'intérêt communautaire (à titre facultatif).

Le nombre de sièges du futur conseil communautaire sera de 35, 5 seront attribués à la commune de Pont de Buis lès Quimerc'h.

Une discussion s'engage : madame Anaïg Denès demande des informations sur la piscine et la déchetterie. Monsieur le Maire répond que ces missions sont en cours d'organisation et invite madame Denès à se renseigner auprès de la majorité de la communauté de communes.
Suite à l'intervention de madame Annaïck Denes, monsieur Pascal Prigent demande qu'une réserve soit effectuée au sujet de la représentativité de la commune de Pont de Buis lès Quimerc'h dans la future communauté de communes.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (26 pour, 1 contre) :

- d'approuver les statuts du nouvel EPCI dénommé « communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime » ;
- d'approuver la composition de l'organe délibérant du futur EPCI composé de 35 sièges, dont 5 attribués à la commune de Pont de Buis lès Quimerc'h.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité qu'il soit mentionné à la délibération :
- le conseil municipal aurait souhaité un nombre de représentants égal à 6 considérant la population de Pont de Buis lès Quimerc'h et le nombre de sièges des communes ayant une population inférieure à celle de Pont de Buis lès Quimerc'h.

2. AFFAIRES GENERALES – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe que monsieur Vaudelin, demeurant à Brest, propriétaire de parcelles situées rue du squiriou, Pennarun, la vallée et Quilligongar, a introduit une requête contre la commune de Pont de Buis lès Quimerc'h auprès du tribunal administratif de Rennes pour motif d'une demande d'expertise sur les parcelles précitées en raison des travaux d'aménagement de voirie réalisés en 2014.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'autoriser monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Rennes ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;
- de mandater l'avocat chargé de l'assurance de la commune pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

3. AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET DE COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS GRDF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de GRDF d'installer des compteurs gaz communicants.

Ce projet permet de répondre aux attentes des clients demandant :
- une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations ;
- une mise à disposition des données pour une facturation systématique sur index réels.

Ce projet a été préalablement approuvé par la commission de régulation de l'énergie et les ministres de l'économie et des finances ainsi que de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont donné leur accord.

Il est proposé de soutenir la démarche de GRDF en acceptant d'installer et d'héberger des équipements de télérelève en hauteur. Une convention sera établie.

Une discussion s'engage : madame Anaïg Denès indique son opposition à ce projet.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (26 pour, 1 abstention) d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention.

4. BATIMENTS – CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA CCAM ET LA CARSAT

Monsieur le Maire rappelle que la maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi Baradozic accueille des locaux pour la mission locale et le Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Brest). Le Plie n'utilisant plus un bureau de 10 m2, il est proposé de le louer à la Carsat (caisse d'assurance retraite et santé au travail) pour ses permanences des mardis et jeudis.

Ainsi, il convient d'établir les conventions d'occupation suivantes :

- une convention d'occupation avec la communauté de communes de l'Aulne Maritime, qui est le locataire pour le Plie et la mission locale, 22 m2 de bureaux (hors communs) pour la mission locale et 14.5 m2 de bureaux (hors communs) pour le Plie. Il est proposé un loyer de 275,82 € par mois ;
- une convention d'occupation avec la Carsat, locataire de 10 m2 de bureaux (hors communs). Il est proposé un loyer de 75,56 € par mois.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver les conventions d'occupation des locaux avec la Communauté de communes de l'Aulne Maritime et la Carsat;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les conventions.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 10.